

21697117  
PV/JL/

**COMMUNE DE CORTE HAUTE-CORSE**

**AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ**

**Date de l'acte : 22 juillet 2020**

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Concernant Monsieur Antoine **CRISTIANI**, en son vivant retraité, époux de Madame Anne Marie MARCHI, demeurant à CORTE (20250) 1 cours Paoli où il est né le 12 août 1915 et décédé le 25 février 1984.

**Propriétaire du bien ci-après désigné :**

A **CORTE 20250** : Dans un ensemble immobilier lieudit 1 COURS PAOLI de 479m<sup>2</sup> cadastré AE 88, lot n° 39 : au premier étage, à droite sur le palier, un appartement de 69,22m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [office.villanova-sinibaldi@notaires.fr](mailto:office.villanova-sinibaldi@notaires.fr)**

**Pour avis.**

**Paule VILLANOVA notaire**